

19 février 2007

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

CIDER SANTE
(Eurolist)

- 1 - Par courrier du 16 février 2007, la société RepscoPharmexx SAS (Port de Saint-Cloud – 92100 Boulogne-Billancourt) (1) a déclaré avoir franchi en hausse, le 14 février 2007, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 1/3, 50%, 2/3 et 90% du capital et des droits de vote de la société CIDER SANTE, et détenir 914 252 actions CIDER SANTE représentant autant de droits de vote, soit 91,43% du capital et des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition hors marché par le déclarant, le 14 février 2007, de 914 252 actions CIDER SANTE auprès de la société Pharmexx GmbH au prix total de 1 €.

- 2 - Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

"Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 VII du code de commerce, la société RepscoPharmexx déclare ce qui suit :

- agir seule ;
- souhaiter poursuivre ses achats d'actions pour aboutir à un contrôle total de CIDER SANTE ;
- ne pas avoir l'intention de demander la nomination d'un membre du conseil de surveillance ou du directoire."

-
- (1) Société par actions simplifiée, anciennement dénommée European Pharmaceutical Promotion SAS, dont les associés fondateurs personnes physiques (M. Thierry Puech, Mme Corinne Puech, M. Bruno Pitel et M. Philippe Tascher) détiennent ensemble 60% du capital, le solde de 40% étant détenu par Pharmexx GmbH.
- (2) Sur la base d'un capital composé de 1 000 000 actions représentant autant de droits de vote, en application du dernier alinéa de l'article 223-11 du règlement général.